



Ville de
Pont-Audemer



Appel à candidature pour une résidence d'action culturelle dans le cadre de la CLEAC de Pont-Audemer

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une Convention Locale d'Education Artistique et Culturelle - CLEAC- dans la commune de Pont-Audemer est lancé **un appel à candidatures en vue d'une résidence d'action culturelle adressé à un auteur écrivain pour la jeunesse.**

Cadre de l'intervention artistique

Durée : 20 jours de résidence répartis sur l'année scolaire 2018-2019.

Lieux : les quatre écoles élémentaires de la ville (cycle 2 – Ce1-Ce2). Cette intervention pourra concerner également le public hors-temps scolaire : accueils de loisirs, maison de quartier, équipement culturelle de la ville ...

Enjeux et objectifs :

- L'assurance pour le public d'un parcours culturel de qualité dans une démarche participative, incluant la rencontre avec un auteur engagé dans une œuvre, la lecture d'ouvrages de qualité et l'exploration de plusieurs formes d'écriture.
- Le rayonnement des actions sur l'ensemble de la communauté éducative du territoire de Pont-Audemer.

Définition des interventions :

Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle des élèves, l'écrivain devra proposer un projet donnant **à voir et à comprendre sa propre démarche d'auteur ainsi que le processus de création.**

Dans un second temps, ce travail sera affiné et devra être **réfléchi en cohérence avec les activités des enseignements et en concertation avec les équipes pédagogiques des établissements.**

L'objectif de cette résidence est de stimuler le goût des enfants pour la lecture et l'écriture, de leur faire découvrir les ouvrages de l'auteur, de les faire écrire de manière collective ou individuelle.

Les propositions peuvent s'orienter vers les différents genres littéraires : romans (policier, historique, aventure, de science-fiction...), théâtre, contes, poésie, récit journalistique, ouvrage documentaire...

Contexte :

Pont-Audemer propose une offre culturelle variée avec quatre structures municipales qui participeront au projet de la CLEAC : la Médiathèque La Page, le musée Alfred Canel, établissement labellisé « musée de France », le Conservatoire à Rayonnement Communal, et l'Eclat, théâtre de Pont-Audemer à la programmation pluridisciplinaire. Cette diversité permet d'aborder les divers champs culturels : le patrimoine, le spectacle vivant, la musique, la culture scientifique, l'écriture et la littérature pour la jeunesse.

Participation des classes :

Ce projet concernera au minimum quatre classes et au maximum 8 classes (2 classes par établissement scolaire) de Pont-Audemer. Les élèves concernés en priorité seront les enfants des classes de cycle 2 : **les Ce1 et Ce2.**

Un volume de 20 journées environ de présence sur le territoire est prévu. Les interventions se feront essentiellement en semaine complète : **trois ou quatre semaines d'intervention** réparties sur l'année, **une journée de formation destinée aux enseignants** impliqués dans le projet et permettant la rencontre avec tous les partenaires, **une à deux ½ journées de suivi du projet** avec les équipes enseignantes et les partenaires, **une à deux journées consacrées à la restitution** du projet.

Afin de poursuivre le travail d'écriture entre les semaines de résidence et de garder le lien avec l'auteur retenu, **un travail de correspondance entre l'intervenant et les classes sera demandé.**

Restitution :

Un **temps de restitution des actions** menées sera organisé en fin d'année scolaire, il ne constituera cependant pas l'objectif principal des interventions. Il a pour vocation **de fédérer les équipes pédagogiques et plus largement la communauté éducative du territoire et les partenaires du projet.**

Suivi de l'opération :

Un comité de suivi composé de la DRAC de Normandie, de la Direction des services départementaux de l'Education nationale et de la Ville de Pont-Audemer assurera le suivi de la mise en œuvre des actions. La coordination de cette résidence sera le service Réussite Educative de la Ville de Pont-Audemer et la Direction des services départementaux de l'Education nationale (circonscription de Pont-Audemer), qui veilleront à faciliter les interventions de l'auteur.

Conditions financières:

L'auteur sélectionné bénéficiera **d'une rémunération en honoraires** sur 2018 et 2019 selon les tarifs fixés par la charte des auteurs. L'hébergement et les défraiements (repas, et transports selon l'indemnité kilométrique prévue par le barème fiscal ou sur la base d'un billet SNCF 2^{nde} classe) seront également pris en charge.

Une convention entre l'auteur choisi et les différents partenaires sera établi afin de rappeler les missions et les engagements de chacun.

A noter : l'auteur devra être le plus autonome possible dans ses déplacements. Il est préférable qu'il dispose d'un véhicule personnel.

Candidature :

Peut faire acte de candidature tout **écrivain professionnel** résidant en France. Eléments à fournir :

- un dossier présentant la démarche artistique et culturelle ainsi que les projets déjà menés avec des enfants,
- une note d'intention décrivant le(s) projet(s) qui pourrai(en)t être développé(s) dans le cadre de la résidence,
- un curriculum vitae du ou des intervenants.

Calendrier prévisionnel :

- 15 septembre 2018 : clôture de l'appel à candidature,
- Fin septembre 2018 : sélection du projet lors du comité de suivi de la CLEAC,
- interventions (à titre indicatif) :
 - > Octobre : rencontre avec les équipes enseignantes et définition du projet et de son calendrier.
 - > octobre/novembre : une semaine de résidence,
 - > décembre/janvier : une semaine de résidence,
 - > février/mars : une semaine de résidence,
 - > avril/mai : une semaine de résidence,
 - > juin : organisation de la restitution et journée de restitution.

Le calendrier définitif sera fixé avec le ou les intervenant(s) retenu(s), le comité de suivi et les équipes éducatives.

Envoi des dossiers et renseignements complémentaires :

Les dossiers doivent être adressés, **au plus tard le vendredi 15 septembre**, par courriel à :

stephanie.zunigas@ville-pont-audemer.fr

ou par courrier à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville
Pôle Parentalité Santé
2 place de Verdun
BP 429
27504 PONT-AUDEMER cedex

Pour plus d'information, tél. 06.12.71.25.22 ou stephanie.zunigas@ville-pont-audemer.fr